

Guide d'accès à la Commande publique de la Ville de LYON

Ou comment « dédiaboliser » les marchés publics ?

Réalisé par la direction de la commande publique
69205 LYON CEDEX 01

Aujourd'hui, les marchés publics ne sont plus une sphère opaque réservée à quelques initiés. L'accès à la commande publique se veut ouvert et accessible à tous ; la Ville de Lyon fait appel à tous types d'opérateurs économiques, de l'artisan à l'entreprise de dimension nationale, voire internationale, en passant par le prestataire en entreprise individuelle ou l'association Loi 1901.

Les besoins à satisfaire sont très variés et chacun peut trouver sa place !

Vous simplifier la tâche, vous aider à répondre et à gagner des marchés à la Ville de Lyon : tel est notre objectif au travers de ces quelques pages.



Le code de la Commande Publique impose des règles parfois strictes et complexes, mais il est là avant tout pour:

- Favoriser l'accès à la commande publique de tous les opérateurs économiques
- Garantir l'égalité de traitement des candidats
- Assurer la transparence des procédures
- Promouvoir l'achat durable et responsable

N'oublions pas qu'il s'agit d'argent public ; qu'il soit géré avec rigueur est essentiel

Dé-diaboliser les marchés publics, mettre fin aux idées reçues, simplifier l'approche et vous fournir des clés pour repérer nos offres, y répondre et vous compter parmi nos fournisseurs : tel est l'itinéraire que ce guide vous propose de parcourir en 5 étapes.

05 PRESENTATION DE LA VILLE DE LYON

06 LES IDEES RECUES

07 C'EST SIMPLE

12 LE VOCABULAIRE

13 LES ETAPES CLES

PRESENTATION DE LA VILLE DE LYON

Lyon, c'est découvrir le patrimoine de la ville, sa culture et ses habitants, goûter aux spécialités gastronomiques si réputées, mais aussi simplement se balader pour profiter des charmes de la cité.

Afin de maintenir et embellir cette ville ce sont plus de 7000 agents qui travaillent quotidiennement.

Mais ce sont également 3900 fournisseurs qui coopèrent avec la ville de Lyon et contribuent à la qualité de vie dans notre ville.

Comment ? Par le biais des marchés publics.

Alors comment vous aussi participer ?

Trouvez ici les réponses à vos questions, et des conseils pratiques faciles à mettre en œuvre !

La ville de Lyon en quelques chiffres :



3^{ème} Ville de
France



+ 500 000
Habitants



195 M€
D'achat

La ville de Lyon est une ville pleine de diversité, de contrastes, de surprise. Des aspects qui se retrouve dans ses besoins, ses achats, ses marchés publics...



Amenagement
paysager



Interventions pour
crèches et maternelles



Maintenance
informatique
et logiciel



Entretien
Eclairage
public



Fournitures
de repas



Impression

**Des besoins
dans tous les
domaines**



Formations
diverses



Enquêtes
citoyennes
diverses

MARCHES PUBLICS : LES IDEES RECUES

RIGIDES COMPLIQUÉ
OPAQUES OMNIPRESENCE DU PRIX
RESERVÉS AUX GRANDES ENTREPRISES
LOURDEURS ADMINISTRATIVES
DELAIS TROP COURTS TRUQUÉS
CHRONOPHAGE FERMÉS
MANQUE PROBLEME DE
D'INFORMATION PAIEMENT

Les préjugés sur les marchés publics ont la vie dure...

Beaucoup de chefs d'entreprise pensent encore que les marchés publics ne sont pas adaptés aux entreprises :

« Jusqu'à présent, je ne participais pas. Trop compliqué. J'avais l'impression que c'étaient toujours les moins-disants qui étaient retenus. (...) Je pensais aussi qu'ils n'allaient pas prendre le risque d'une petite PME »

Cependant les marchés publics ont évolué et beaucoup de chemin a été parcouru ces dernières années.

L'objectif ici est de vous donner les 1^{ères} armes.

Mieux nous connaître, identifier nos besoins pour mieux nous répondre.

Un marché public avec la Ville de Lyon, qu'est-ce que c'est ?

Un contrat entre le fournisseur et la ville de la simple commande pour quelques euros jusqu'au contrat le plus complexe.

Avant de signer un marché, la Ville de Lyon, comme tout acheteur public, doit se soumettre à certaines règles pour favoriser la concurrence ; elle doit alors lancer une consultation et en faire la publicité.

Celle-ci doit contenir les informations qui vous permettront de sélectionner les dossiers qui vous intéressent.

Ne soyez pas découragé par le vocabulaire ou les documents administratifs, vous pouvez trouver de l'aide auprès de nos services !

C'EST SIMPLE !

Qui peut accéder aux marchés publics ?



TOUS. Quel que soit leur statut juridique : L'artisan, le prestataire indépendant, l'intermittent du spectacle, la TPE, la PME, l'association loi 1901.....le groupe international...

QUAND répondre aux marchés publics ?



Tout au long de l'année, dès lors qu'un besoin d'achat apparaît et que la Ville publie une consultation. Les annonces sont consultables à tout moment.

OU trouver les consultations ?



Sur le site de la ville de Lyon :

<http://www.lyon.fr>

Rubrique « Professionnel » / « Fournisseurs ».

Directement sur la plateforme de dématérialisation de la ville AWS :

<http://marches2.lyon.fr/accueil.htm>

Mais aussi sur les journaux officiels BOAMP, JOUE ainsi que sur les revues spécialisées pour certains marchés très spécifiques.

OÙ se déroulent les interventions, livraisons,... ?



L'essentiel des prestations travaux, fournitures et services se déroulent sur le territoire de la Ville de LYON.

QU'achète la ville de Lyon ?



Des travaux, pour l'entretien, la rénovation ou la construction d'équipements : écoles, crèches, établissements culturels, équipements sportifs, cimetières, ou encore l'aménagement des nombreux parcs et jardins de la ville ...



Des services de formation, restauration, prestations de nettoyage, d'animation, études, évènementiel, impression, restauration de livres anciens...



Des fournitures : mobilier, fournitures de bureau, alimentation pour les animaux, équipements de sécurité, habillement, matériel sportif

COMMENT DEVENIR PRESTATAIRE DE LA VILLE DE LYON ?

Ce que vous devez faire :

1

► REPERER les annonces qui vous intéressent : le libellé, le montant, le lieu, la nature des prestations sont autant d'indices, de mots clés que vous pouvez utiliser sur les différents sites pour sélectionner les offres en lien avec votre activité.

Rappel rendez-vous sur la plateforme de la Ville de LYON : <http://marches2.lyon.fr/accueil.htm>

2

► VOUS INSCRIRE sur la plateforme de la Ville de LYON afin de recevoir les annonces et être toujours informé des consultations en cours. C'est gratuit : laissez-vous guider <http://marches2.lyon.fr/accueil.htm>

3

► RETIRER le dossier de consultation des entreprises (DCE) :

- Sur le profil acheteur (plateforme AWS) : n'oubliez pas de vous identifier pour recevoir toutes les informations et modifications qui pourraient intervenir durant la consultation.

4

Infos | Candidature | Offre

► Les documents cités ci-dessous sont les plus courants mais la liste n'est pas exhaustive :

Les documents d'information :

- L'avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC)
- Le règlement de la consultation

Les documents à remettre qui vont permettre d'analyser la candidature :

- du point de vue de sa conformité (DC1, DC2)
- du point de vue de la capacité du candidat

Les documents qui formeront le contrat

- Les documents constitutifs de l'offre à compléter ou fournir : acte d'engagement, pièces financières, mémoire justificatif, technique, note...
- Les cahiers des charges techniques, administratifs...

5

► **COMPLETER** le dossier :
le Règlement de Consultation vous donne toutes les règles du jeu.

Ne négligez pas sa lecture.

Vous avez tous les éléments pour répondre : votre statut, les données principales de votre activité (chiffre d'affaire, cotisations fiscales et sociales à jour...) vos compétences, votre savoir-faire, votre expérience, vos références. Vous maîtrisez votre domaine et savez chiffrer vos prestations.

6

► RETOURNER le dossier en temps et en heure :

Quelques points de vigilance :



Attention ! « Après L'heure, ce n'est plus l'heure » - Un pli réceptionné après l'heure limite sera considéré comme non conforme, égalité de traitement des candidats oblige !



Sur l'enveloppe l'affaire doit être clairement identifiée (sinon elle ne sera pas ouverte) mais le nom de l'entreprise ne doit pas apparaître (les plis sont anonymes afin d'assurer l'égalité de traitement des candidats).



N'indiquez pas de mails personnels pour pouvoir recevoir les informations émanant de la Ville.



Pour l'instant, la signature électronique n'est pas demandée à la Ville. Elle sera demandée à terme aux seuls attributaires.

Le but n'est pas de vous fournir une liste exhaustive de tous les documents susceptibles d'être exigés, ni des diverses subtilités et possibilités offertes par le code des marchés publics.

Aussi les informations fournies ici concernent les cas les plus courants et se réfèrent aux principes de base d'une consultation.

Si vous ne disposez pas de tous les éléments exigés pour la candidature, il existe des équivalences ou des dispenses dans certains cas (entreprises nouvellement créées par exemple).

Vous rencontrez une difficulté ?

Vous n'êtes pas seul. Contactez-nous, via la plateforme AWS prévue à cet effet. Pour chaque consultation un espace de dialogue est ouvert durant la consultation, nous vous aiderons et apporterons les précisions nécessaires, mais n'attendez pas le dernier jour ce sera trop tard !

A savoir ...

L'acheteur public a la possibilité de demander au candidat de compléter son dossier sur les pièces de la candidature uniquement mais ce n'est pas une obligation de la part de l'acheteur public soyez donc vigilant.

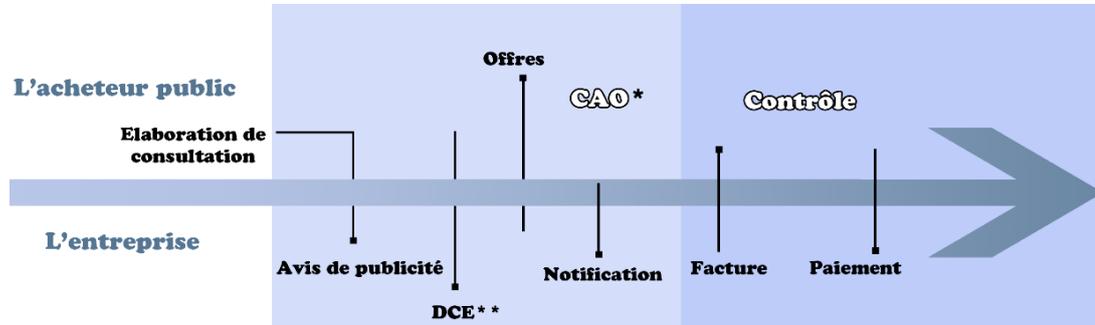
... les négociations :

La négociation autorisée uniquement pour certaines procédures, ne l'est pas en procédure d'appel d'offres : l'offre remise est donc définitive.

Les MAPA (Marchés à Procédure adaptée) ouvrent la voie à la négociation. Le règlement de consultation en précise les conditions.

Ce qui se passe ensuite ?

La procédure de passation du marché va varier fonction de son montant, ou de sa nature ; le déroulé reste globalement identique conformément au schéma ci-dessous :



* CAO : Commission d'Appel d'Offres (lorsque celle-ci est obligatoire)

** DCE : Dossier de Consultation des Entreprises

Source : Chefs d'entreprise, osez la commande publique

POURQUOI devenir fournisseur de la Ville de Lyon ?



Pour participer à la vie économique de la région, pour bénéficier des références d'un acteur économique majeur ou encore pour bénéficier de conditions de paiement fiables (délai de paiement inférieur à 30 jours)

Comme tout domaine, tout métier, celui des marchés publics a son propre jargon.

Le DCE qui regroupe tous les documents nécessaires à l'élaboration de l'offre est parfois difficile à décrypter.

Afin de vous aider à l'appréhender plus simplement, voici notre « lexique ».

LE VOCABULAIRE

➔ AAPC

Avis d'Appel Public à la Concurrence : c'est **l'annonce** qui est publiée elle contient les principales caractéristiques de la consultation.

➔ RC

Règlement de la Consultation : c'est un document qui **fixe les règles du jeu** comme les modalités de remise des offres (date, heure, adresse...) les modalités de jugement des candidatures et offres (critères, pondération, notation) ainsi que toutes les spécificités liées à la consultation (visite du site, remise d'échantillons...)

➔ CCAG / CCAP

Cahier des Clauses Administratives Générales **fixe les dispositions générales** applicables à chaque catégorie de marchés : Travaux, Fournitures Courantes et Services, Prestations Intellectuelles, ...

Cahier des Clauses Administratives Particulières **fixe les dispositions administratives** particulières aux marchés : modalité d'exécution, les conditions de règlement, les conditions de vérification règle de sous-traitance. Il vient compléter le CCAG.

➔ CCTP

Cahier des Clauses Techniques Particulières : c'est le **cahier des charges**

➔ BPU / DPGF / DQE

Bordereau des Prix Unitaires / Décomposition du Prix Global et Forfaitaire/ Détail Quantitatif Estimatif : ce sont les documents financiers qui permettent de déterminer le ou **les prix** (unitaires, forfaitaires ou estimatifs). Ils sont à compléter et à retourner par le candidat

➔ AE

Acte d'Engagement est **le contrat** qui lie le candidat et l'entité publique. Il est à retourner sans rature ni modification, complété et signé par le candidat

➔ MJO / MT/Note méthodologique

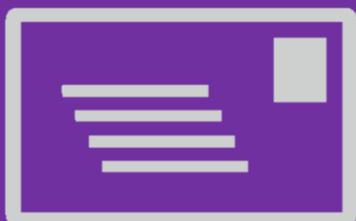
Mémoire Justificatif de l'offre / Mémoire Technique, note méthodologique **permettent de juger de la valeur technique de l'offre**. Ils sont contractuels et sont à compléter et à retourner par le candidat.

Important :

Soyez vigilant, vérifiez vos pièces qui doivent être dûment complétées ; l'acte d'engagement, pièce maîtresse du contrat doit être impérativement signée, sans quoi votre offre ne pourra être prise en compte.



Il faut aussi être particulièrement attentif à l'adresse de remise des plis figurant au RC, dans les cas de remise d'échantillons ou les cas exceptionnels de remise non dématérialisée.



LES 4 ETAPES CLEFS POUR REpondre AUX MARCHES PUBLICS

1

Etape 1 : La préparation se fait en amont !

Monter un dossier type, avec les pièces administratives :

- Les présentations d'entreprises, les références les DC1 et les DC2.

S'organiser pour recevoir les appels d'offres au bon moment :

- Mettre en place des outils de veilles comme les newsletters, les alertes, les revues spécialisées...

2

Etape 2 : Savoir se positionner !

Trier l'information et se pencher sur les consultations en accord avec votre savoir-faire et vos objectifs :

- Etudier l'AAPC et le RC.

- Vérifier les points importants tels que la date de réponse, les justificatifs demandés, le volume de la prestation, les délais et les critères de jugements des offres.

3

Etape 3 : La réponse

Compléter le dossier de candidature :

- Mettre à jour vos DC1 et DC2 en fonction du marché choisi.

Elaborer votre offre :

- Prendre connaissance de toutes les pièces du DCE :

- Etude approfondie du CCTP

- Consultation de vos fournisseurs

- Etablissement de vos prix

- Rédaction du mémoire technique.

4

Etape 4

Dernière vérification et envoi de votre offre, dans les cas exceptionnels de remise papier, plusieurs options s'offrent alors à vous :

- Par courrier recommandé

- En main propre contre un récépissé

Guide d'accès à la Commande publique de la Ville de LYON

Contacts et Informations

ADRESSES

Les supports de publications

Ville de Lyon Marchés publics

<http://marches2.lyon.fr/accueil.htm>

Le BOAMP

www.boamp.fr

Le JOUE

www.publications.europa.eu/official/index_fr.htm

France Marches

www.francemarches.com

Sites d'information

www.economie.gouv.fr/daj

www.marche-public.fr

www.marchespublicspme.com

NOUS CONTACTER

dcp.achats@mairie-lyon.fr